

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Unité de méthanisation sur la commune principale de l'AIOT Kerlostrec 29510 BRIEC.

La référence de votre dossier est A-3-NOOW09L88 et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 21/04/2023 à 13h29 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La DDETSPP ou la DAAF**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **95129530200016**

Raison sociale **LG METHASPHERE**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

KERLOSTREC

29510 BRIEC

Signataire

Qualité : **Gérant**

Référent

Fonction : **Gérant**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Unité de méthanisation**

Description des activités :

Suite à la télédéclaration initiale ICPE que la SCEA DE KERLOSTREC (43235021300018) avait déposé en date du 28 novembre 2019, elle avait projet la mise en place d'une station de méthanisation avec pour objectif de valoriser les effluents d'élevage issus de son exploitation , depuis, la création d'une société a été réalisée pour porter le projet ; la SAS LG METHASPHERE, de ce fait pour faire suite au dépôt du 13 avril 2023 pour un transfert d'exploitant , nous déclarons à ce jour pour la LG METHASPHERE cette ICPE initiale

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **OUI**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Kerlostrec

29510 BRIEC

X : 179420

Y : 6800400

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2781	2781-1-c	Méthanisation de déchets non dangereux ou matière végétale	Quantité de matières traitées 27.4 t/j	DC	10000 t d intrants; 2380 t fumier, 3824 m3 lisier, 250 t fumier BA, 80 t paille de blé, 74 t menues paille, 150 t fanes de blé, 583t cannes de maïs, 1750t cives, 909 t maïs ensilage

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **OUI**

Réseau public de distribution d'eau **OUI**

Volume maximum annuel (en m3) **30**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **OUI**

Origine et la nature des matières épandues :

Le digestat issu du process de méthanisation sera épandu sur les terres du plan d'épandage. L'étude des bilans agronomiques de chaque exploitation montre que le plan d'épandage est suffisamment dimensionné pour respecter la pression azote organique fixée à 170 unités/ ha de SAU

Pacage	Nom exploitant	Numéro îlot
029152851	SCEA DE KERLOSTREC	1à47
029058275	L HARIDON	1à7
Surface totale du plan d'épandage (en ha) 305		

Q : Quantité d'azote épandue inscrite au plan d'épandage (en kg N) **39759**

A1 : Dont épandue sur les terres de l'exploitation (en kg N) **34518**

A2 : Dont épandue sur les terres mises à disposition par un tiers (en kg N) **5241**

B1 : Dont produite sur l'installation (en kg N) **22738**

B2 : Dont provenant d'un tiers (en kg N) **17021**

Capacité de stockage des matières épandues (en mois) **6**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Le process de méthanisation ne produit pas de déchet ultime

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Précisez : **Le projet prévoit la mise en place d'une réserve de 120 m3 sur le site d'implantation du projet . Le SDIS sera sollicité par LG METHASPHERE pour validation du positionnement et la conformité de la réserve**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

La LG METHASPHERE disposera d'un extincteur dans le local technique

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Non

Organisme

Nom de l'autorisation ou de la déclaration **Date de dépôt**

**en charge
de l'
instruction**

SCEA DE KERLOSTREC

28/11/2019

ELIBAT

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

planCadastralNormalise.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

Pc2b plan de masse.pdf